

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PATRONALES REPRESENTATIVES AU SEIN DE LA BRANCHE

LE 28 OCTOBRE 2015



Lors du conseil d'administration de la CREPA du 23 octobre 2015, il a été pris acte de la démission de Monsieur François TOUCAS et de Madame Gisèle LAPOUMEROLIE, respectivement Président et 1^{ère} Vice-Présidente.

Nous rappelons notre attachement sans faille à un dialogue social loyal et constructif et notre volonté commune de participer à l'élaboration d'un statut collectif de qualité pour l'ensemble des salariés des cabinets d'avocats.



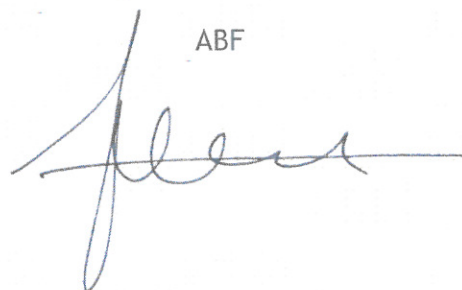
C'est à ce titre que nous avons décidé de mettre en place une direction provisoire destinée à refonder les statuts de la CREPA afin d'assurer une gouvernance transparente qui permettra de restaurer le lien de confiance indispensable entre les avocats, les salariés des cabinets d'avocats, et leur régime de retraite.



Nous prenons l'engagement de conduire une politique de revalorisation d'un dialogue social lisible et efficace au niveau des conventions collectives (personnel et avocats salariés des cabinets d'avocats).

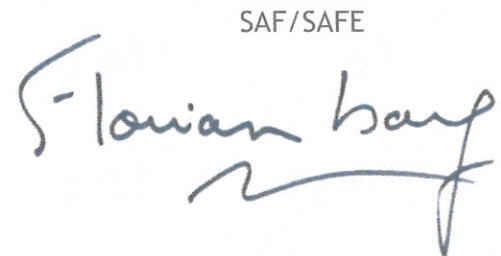
Nous rappelons que personne ne peut s'appropriier la gouvernance paritaire de la CREPA, qui est un outil de la profession.



ABF


ACE / SEACE


FNUJA


SAF/SAFE


ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES SUIVANTES :